





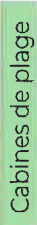




Commune de FORT-MAHON-PLAGE

PLAN DE BALISAGE DE LA PLAGE DE FORT-MAHON-PLAGE

Légende

-  Bouées sphériques
-  Bouées coniques
-  Bouées cylindriques
-  Limite de baignade surveillée
-  Poste de secours
-  Zone d'exploitation
-  Cabines de plage



DECISION PORTANT PUBLICATION DU PLAN DE BALISAGE DE LA COMMUNE DE FORT-MAHON-PLAGE

Le vice-amiral Philippe DUTRIEUX,
Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

Monsieur le Maire de la commune de Fort-Mahon-Plage ;

- Vu l'arrêté du Préfet maritime n° ~~37~~ / 201~~6~~, réglementant la navigation dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune de Fort-Mahon-Plage ;
- Vu l'arrêté du Préfet maritime n° 01/2022 du 05 janvier 2022, portant délégation de signature ;
- Vu l'arrêté municipal n° 2022/104/PO/6.1.7 du Maire de la commune de FORT-MAHON-PLAGE réglementant la police et la sécurité de la plage, des baignades et des activités nautiques pratiquées en mer dans la zone des 300 mètres depuis le rivage de la commune de Fort-Mahon-Plage ;

DECIDENT

Article 1^{er} : Le plan de balisage du littoral de la commune de Fort-Mahon-Plage est composé de :

- l'arrêté du Préfet maritime n° ~~37~~ / 201~~6~~, réglementant la navigation dans la bande des 300 mètres bordant la commune de Fort-Mahon-Plage ;
- l'arrêté municipal n°2022/104/PO/6.1.7 du Maire de la commune de Fort-Mahon-Plage réglementant la police et la sécurité de la plage, des baignades et des activités nautiques pratiquées en mer dans la zone des 300 mètres depuis le rivage de la commune de Fort-Mahon-Plage ;

Article 2 : Ampliation de la présente décision et des arrêtés visés à l'article 1^{er} sera adressé à :

- Monsieur le préfet du département du Pas-de-Calais ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer au littoral du Pas-de-Calais.

Article 3 : La présente décision sera publiée avec les arrêtés visés à l'article 1^{er}.

Cherbourg, le 06 juillet 2022

Philippe DUTRIEUX, Préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord par délégation,

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation,
le commissaire en chef de 2^{me} classe Jean-Baptiste Arsa
chef de la division AEM

Fort-Mahon-Plage, le 24 mai 2022

Alain BAILLET, Maire de la commune
de Fort-Mahon-Plage

